



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260930-2195761-AR

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le : 01/10/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_764

Objet : Numérotage d'un data center, d'une résidence étudiante et de cellules commerciales

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2026-221 du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement et du Cadre de vie,

VU le permis de construire n° PC 78640 24 V1008, accordé le 19 mai 2025 aux co-demandeurs : SNC ALTAREA COGEDIM IDF représentée par Monsieur Ludovic DESVEAUX et SAS NATION DATA CENTER représentée par Monsieur Arnaud VINCENT, concernant la construction d'un data center, d'une résidence étudiante et de cellules commerciales situés avenue Morane Saulnier,

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer des numéros de voirie aux bâtiments et accès créés dans le cadre de cette opération,

CONSIDÉRANT que ce numérotage vise à permettre l'identification des constructions, l'acheminement du courrier et des colis, ainsi que l'intervention des services de secours et des services publics ;

ARRÊTE

Article 1 : Le numérotage des accès s'établit comme suit, conformément aux plans annexés au présent arrêté :

- 8 avenue Morane Saulnier : Entrée principale du Data Center
- 10 avenue Morane Saulnier : Ensemble immobilier comprenant :
 - 10A avenue Morane Saulnier : Entrée hall principal de la résidence étudiante
 - 10B avenue Morane Saulnier : Entrée Commerce n° 4
 - 10C avenue Morane Saulnier : Entrée Commerce n°3
 - 10D avenue Morane Saulnier : Entrée Commerce n°2
 - 10E avenue Morane Saulnier : Entrée Commerce n°1

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition d'une plaque de modèle réglementaire visible depuis le domaine public

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 28 septembre 2026



Pour le Maire, par délégation,

Frédéric Hucheloup
4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement
et du Cadre de vie